



**Syndicat Mixte  
Eau de la Forêt de Paimpont  
Ille-et-Vilaine**

---

**RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
2024**

---

## **SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>I. PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	3
I.2. ACTIVITE DU SYNDICAT.....	3
<b>II. RESTROSPECTIVE 2018-2023</b> .....	<b>5</b>
II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	5
II.1.1. Recettes de fonctionnement.....	5
II.1.2. Charges de fonctionnement .....	6
II.1.3. Evolution 2018-2023.....	7
II.1.4. Prix de l'eau .....	7
II.1.5. Vers une évolution de la politique de tarification.....	9
II.2. AUTOFINANCEMENT.....	9
II.2.1. Epargne brute 2018-2023.....	9
II.2.2. Capacité de désendettement.....	11
II.2.3. Epargne nette – 2018-2023 .....	12
II.2.4. Synthèse – 2018-2023.....	12
II.3. SECTION D'INVESTISSEMENT.....	13
II.3.1. Dépenses et recettes d'investissement .....	13
II.3.2. Taux de renouvellement du réseau .....	14
<b>III. VOLET PROSPECTIF</b> .....	<b>16</b>
III.1. ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT .....	16
III.1.1. Stratégie de communication .....	16
III.1.2. Prix de l'eau .....	16
III.2. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT .....	18
III.2.1. Objectifs de renouvellement du réseau de distribution .....	18
III.2.2. Marché à bon de commande.....	18
III.2.3. Programme de travaux.....	19
III.2.4. Autres travaux à programmer.....	19
III.3. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.....	20
III.4. TRESORERIE .....	21
III.5. DEVENIR DU SYNDICAT .....	22
<b>IV. CONCLUSION</b> .....	<b>23</b>
<b>LEXIQUE</b> .....	<b>23</b>
<b>ANNEXE 1 – ACTIONS COMMUNICATION EN 2023</b> .....	<b>24</b>
<b>ANNEXE 2 – ETUDE DE L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU</b> .....	<b>26</b>

## **I. PREAMBULE**

### **I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel.

Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de la dette et les prix du service.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au préfet et aux présidents des communautés de communes membres du SMEFP.

Le vote du budget est programmé à la séance du comité syndical du 19 mars 2024.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du comité syndical.

### **I.2. ACTIVITE DU SYNDICAT**

Depuis le 01.01.2020, la compétence « eau potable » est devenue communautaire sur l'ensemble du territoire du SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT. Les Communautés de communes sont en représentation/substitution des 13 communes desservies :

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE :**

- MAXENT
- MONTERFIL
- PAIMPONT
- PLELAN-LE-GRAND
- SAINT-PERAN
- SAINT-THURIAL
- TREFFENDEL

#### **VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE**

- BAULON
- GOVEN - (Seulement une partie du territoire)
- LASSY
- LOUTEHEL
- VAL D'ANAST - (Seulement une partie du territoire)

#### **SAINT MEEN-MONTAUBAN COMMUNAUTE**

- SAINT-MALON-SUR-MEL

#### **RAPPEL :**

Montfort Communauté a sollicité sa sortie du SM Eau de la Forêt de Paimpont au 01.01.2021. Les PV et écritures de transfert ont été validés par le syndicat et Montfort Communauté au cours de l'année 2021. Dorénavant Montfort Communauté n'est plus membre du syndicat.

Il dessert en outre (au moins partiellement) BREAL-SOUS-MONTFORT et TALENSAC.

La population totale desservie en 2022 est de : **18 800 habitants**

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2018. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

L'activité précise du syndicat est décrite dans le RPQS.

## II. RESTROSPECTIVE 2018-2023

L'analyse rétrospective de la « santé » financière du syndicat constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives du mandat.

### II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### II.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2018 :

#### Evolution des recettes de fonctionnement

Dont recettes exceptionnelles et opérations d'ordre

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	1 470 023 €	1 491 546 €	1 460 692 €	1 546 742 €	1 528 998 €	1 499 918 €

Les recettes du Syndicat proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés des 13 communes desservies par le réseau d'eau potable du syndicat.

Dans le compte de surtaxe 2022 établi par la Saur il a été constaté une forte hausse des créances irrécouvrables, dont l'impact se ressent sur l'exercice 2023 : - 30.000 €.

Le rapport **2022** sur le prix la qualité de l'eau et du service public (RPQS) adopté par le Comité Syndical fait ressortir les données suivantes :

Nombres d'abonnés : 8 767

Volumes consommés : 765 187 m<sup>3</sup>

Recette vente d'eau collectivité : 1 259 507 €

Le tableau suivant présente les évolutions des recettes de vente d'eau des 5 dernières années :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	8 899	8 949	9 063	8 669	8 767
Volumes consommés (m <sup>3</sup> )	806 892	799 300	821 273	764 539	765 187
<b>Recettes vente d'eau (part syndicale)</b>	<b>1 239 887 €</b>	<b>1 221 987 €</b>	<b>1 291 624 €</b>	<b>1 277 508 €</b>	<b>1 259 507 €</b>
<i>Pour information : Recettes vente d'eau (part délégataire)</i>	<i>853 313 €</i>	<i>760 571 €</i>	<i>792 696 €</i>	<i>755 082 €</i>	<i>810 150 €</i>

Le contrat de concession de service public d'eau potable signé avec la Saur au 01.01.2018 a permis d'accroître les recettes de vente d'eau (+ 33 % entre 2017 et 2018).

Le retrait de Montfort Communauté (partie sud de la commune d'Iffendic) au 01.01.2021, est à l'origine de la baisse du nombre d'abonnés et des consommations d'eau.

Le précédent contrat de DSP avait été confié à SAUR pour une période de 12 ans, couvrant les années 2006 à 2017. En 2018, après une procédure de consultation, un nouveau contrat de DSP a été confié de nouveau à SAUR mais pour une durée de 8 ans, de sorte que le contrat se termine fin 2025, en même temps que les contrats du SMP Ouest 35 et du SIAEP Les Bruyères.

Pour un volume de 120 m<sup>3</sup>, la part SAUR est ainsi passée de 167.87 €HT à 96.42 €HT, soit une baisse de 42.6%. Cette baisse de 71.45 € a été compensée en partie par une hausse de 44.82 € de la part syndicale, afin d'augmenter le niveau de recettes du syndicat et ainsi d'augmenter le rythme des travaux de renouvellement et de remplacer les vieilles canalisations posées dans les années 60 et 70.

L'autre partie de la baisse – 26.63 € - a été répercutée sur la facture des abonnés dont le prix moyen pour 120 m<sup>3</sup> est passé de 3.14 à 2.90 € TTC par m<sup>3</sup> entre 2017 et 2018.

Les autres recettes du syndicat proviennent de la vente d'eau à la Société des Eaux de Source de Paimpont pour environ 50.000 € par an.

## II.1.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les locaux du syndicat sont situés en mairie de Monterfil, le syndicat verse un loyer annuel de 895 € à la commune de Monterfil.

La gestion administrative et le secrétariat sont assurés par 1 agent représentant à temps partiel 0,80 Equivalent Temps Plein.

Le service technique est assuré par les agents du SMP Ouest 35. Le SMP Ouest 35 facture au SM Eau de la Forêt de Paimpont le temps passé sur la gestion de nos dossiers.

Les évolutions notables constatées en 2023 sont les suivantes :

### Charges à caractère général (chapitre 011) :

En 2023 nous observons une hausse de 19% essentiellement liée au poste études et recherches :

- Recherche de CVM (Chlorure de vinyle monomère) dans les canalisations : modélisation, prélèvements et analyses

### Charges de personnel (chapitre 012) :

Nous observons une hausse de 9% liée à la revalorisation de la grille indiciaire et l'augmentation des cotisations sociales.

### Charges financières (chapitre 66) :

Nous constatons une hausse de 97 % liée à la souscription du nouvel emprunt et des charges d'intérêts s'y rattachant.

### Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Aucune indemnité n'a été versée en 2023, ce qui explique une baisse de 100% de ce poste.

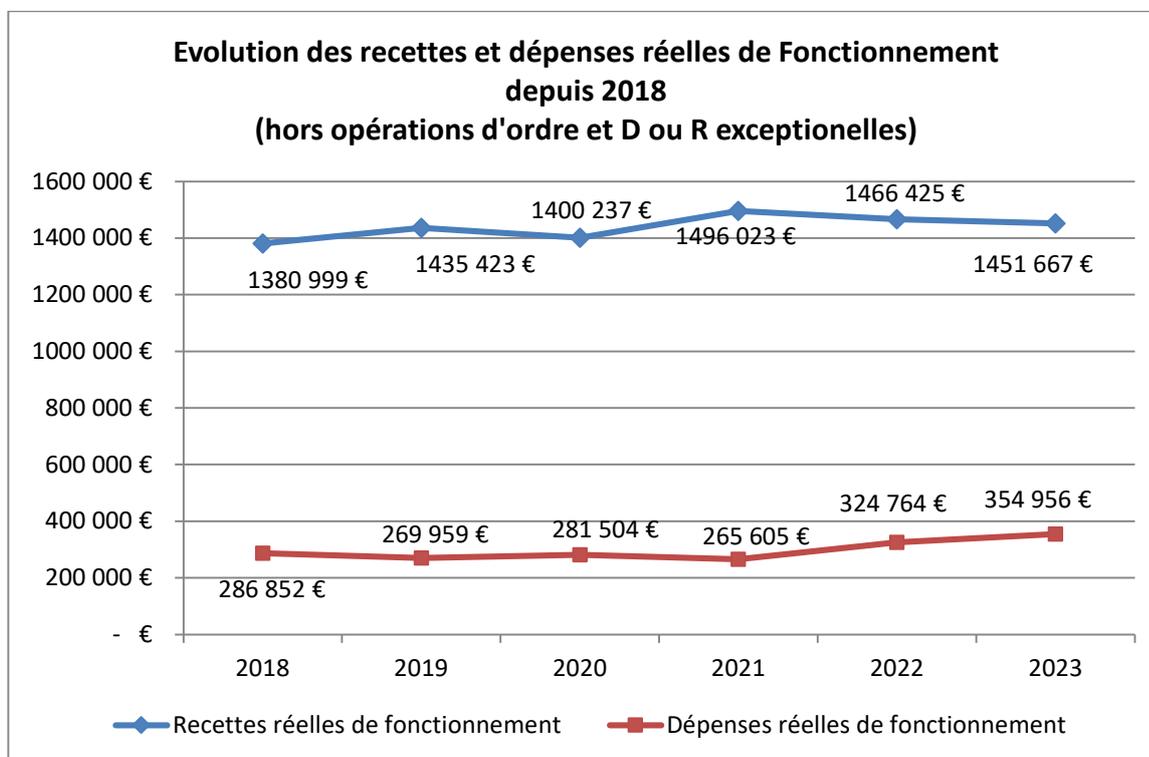
La mise en conformité des installations agricoles dont les parcelles sont dans les périmètres de protection du captage de la Boissière à Monterfil est en cours d'étude. Cette charge sera comptabilisée en 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement	758 217 €	788 623 €	793 540 €	697 010 €	800 637 €	858 441 €

### II.1.3. EVOLUTION 2018-2023

L'analyse des mouvements réels et récurrents de l'exploitation permet de dégager le « niveau de vie » du syndicat directement et sa capacité de financement d'investissements.

Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des recettes réelles de fonctionnement (RRF) depuis 2018.



*NB : Les recettes et dépenses exceptionnelles ainsi que les opérations d'ordre sont retirées des recettes et dépenses analysées afin de mesurer la récurrence du fonctionnement de la collectivité.*

### II.1.4. PRIX DE L'EAU

Le syndicat Eau de la Forêt de Paimpont fait partie du groupe de syndicats ruraux dont le prix de l'eau pour 2023 se situe entre **2,39 € et 3,32 € TTC le m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> consommés.**

La moyenne pondérée de ce groupe est de **2,90 € TTC/m<sup>3</sup>.**

Remarque : Depuis l'application de la loi Notre et le début en 2020 le nombre de collectivités par groupement a énormément baissé. Avec peu de collectivités par groupe, les moyennes n'ont plus beaucoup de sens surtout si on a une certaine hétérogénéité des collectivités au sein d'un même groupe.

En 2023, le prix de l'eau de notre syndicat est de **3,04 € TTC**, ce qui est correct compte-tenu de son caractère très rural.

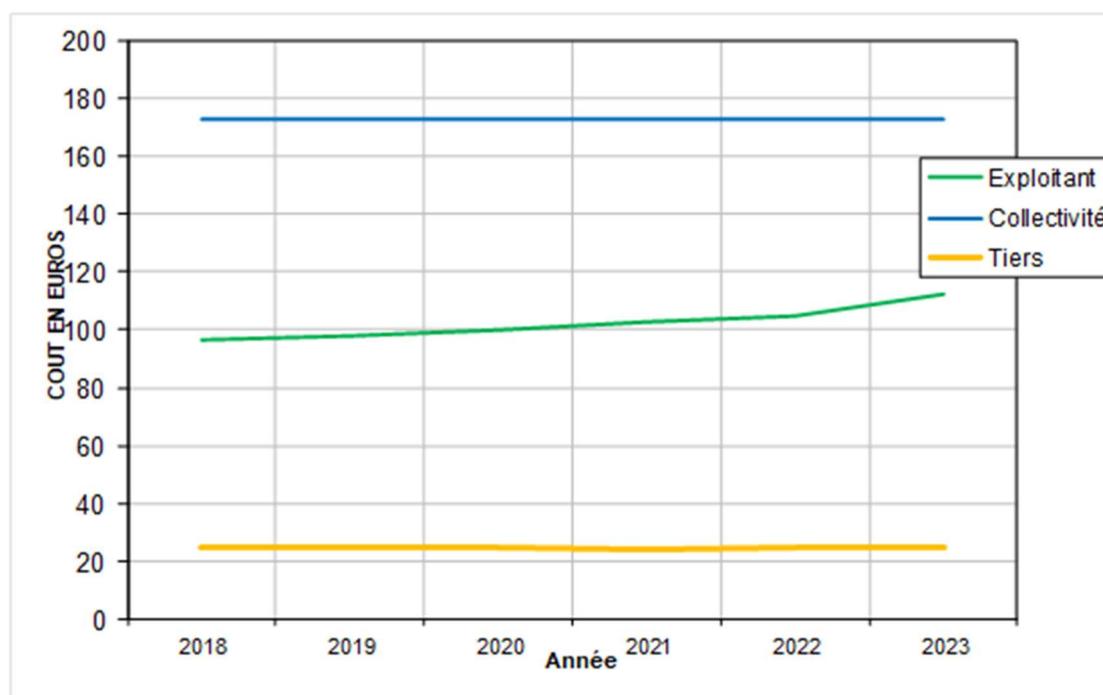
Avec le contrat de DSP signé au 01.01.2018 le prix de l'eau a baissé. Depuis, le montant de la part syndicale est maintenu afin de conserver notre capacité à investir pour le renouvellement des réseaux. L'augmentation globale du prix de l'eau correspond à la part du délégataire. Le tableau suivant détaille les composantes du prix de l'eau :

### PRIX DE L'EAU

	2022			2023			2024		
	Délégataire	Syndicat	Total	Délégataire	Syndicat	Total	Délégataire	Syndicat	Total
Abonnement	34,34	40,50	74,84	36,76	40,50	77,26	39,52	40,50	80,02
Consommation									
0 -200 m3	0,197	1,102	1,299	0,211	1,102	1,313	0,227	1,102	1,329
Au-delà de 200 m3	0,158	0,782	0,940	0,169	0,837	1,006	0,182	0,896	1,078
Part production	0,392	-	0,392	0,420	-	0,420	0,452	-	0,452
Vente en gros Export	0,099	0,782	0,881	0,106	0,782	0,888	0,114	0,782	0,896
Autres taxes et redevances									
SMG 35	0,1700		0,1700	0,1700		0,1700	0,1800		0,1800
Red. Préservat° ressources	0,0350		0,0350	0,0350		0,0350	0,0350		0,0350
Red. Pollution	0,3000		0,3000	0,3000		0,3000	0,3000		0,3000

Ces données sont complétées par le graphique suivant :

### EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2018



## II.1.5. VERS UNE EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION

Le Syndicat est historiquement dans une logique de dégressivité du prix de l'eau, qu'il s'agisse des particuliers ou des gros consommateurs (plus on consomme, moins le produit est cher). Ce qui est contre-productif quand on souhaite rationaliser la consommation de l'eau potable.

Le contexte actuel est cependant préoccupant en termes de disponibilité de la ressource en eau sur le Département d'Ille et Vilaine.

Il semblerait donc raisonnable d'envisager une politique plus volontariste visant à maîtriser les consommations d'eau sinon à les réduire.

La réflexion menée au cours de l'année 2022 a conduit à passer d'une politique de dégressivité du prix de l'eau à une politique d'uniformité à compter de 2023 pour les gros consommateurs. La hausse étant lissée sur 5 ans (7% par an pour atteindre les 1,102 € /m<sup>3</sup> facturés aux consommations inférieures à 200 m<sup>3</sup>).

Parallèlement, des actions de communication ont été lancées afin de sensibiliser la population sur le niveau de la ressource, la qualité de l'eau et les nécessaires économies d'eau.

La hausse de la part syndicale de 0,055 € HT/m<sup>3</sup> sur les consommations au-delà de 200 m<sup>3</sup>, votée en septembre 2022, a été appliquée à compter de 2023.

En septembre 2023, + 7% ont également été appliqués, soit une hausse de 0,059 € HT/m<sup>3</sup> applicable sur le tarif 2024 au-delà de 200 m<sup>3</sup>.

Par délibération du 26.10.2023, à l'unanimité, les membres des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte de production Ouest 35, dont fait partie le SMEFP, ont émis le vœu de passer à un tarif uniforme ou progressif.

La rareté des ressources en eau, le dérèglement climatique et les tensions sur le bilan besoins-ressources du département sont des arguments pour repenser la tarification des gros consommateurs. Le comité syndical du SMG-Eau35 souhaite un engagement collectif pour faire évoluer cette tarification. L'harmonisation de la tarification des gros consommateurs à l'échelle départementale, en proposant un tarif plancher devrait :

- Encourager les économies d'eau par les industriels,
- Eviter une concurrence entre territoires,
- Eviter des transferts de charges entre catégories d'utilisateurs.

Une charte va être proposée par le SMG Eau35 à toutes les collectivités distributrices d'eau potable en Ille-et-Vilaine. Aussi, le passage à un tarif uniforme pourrait être proposé dès 2024 au vote du comité syndical pour une application au 1<sup>er</sup> juillet 2024

## **II.2. AUTOFINANCEMENT**

### **II.2.1. EPARGNE BRUTE 2018-2023**

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes et dépenses exceptionnelles, hors opérations d'ordre.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

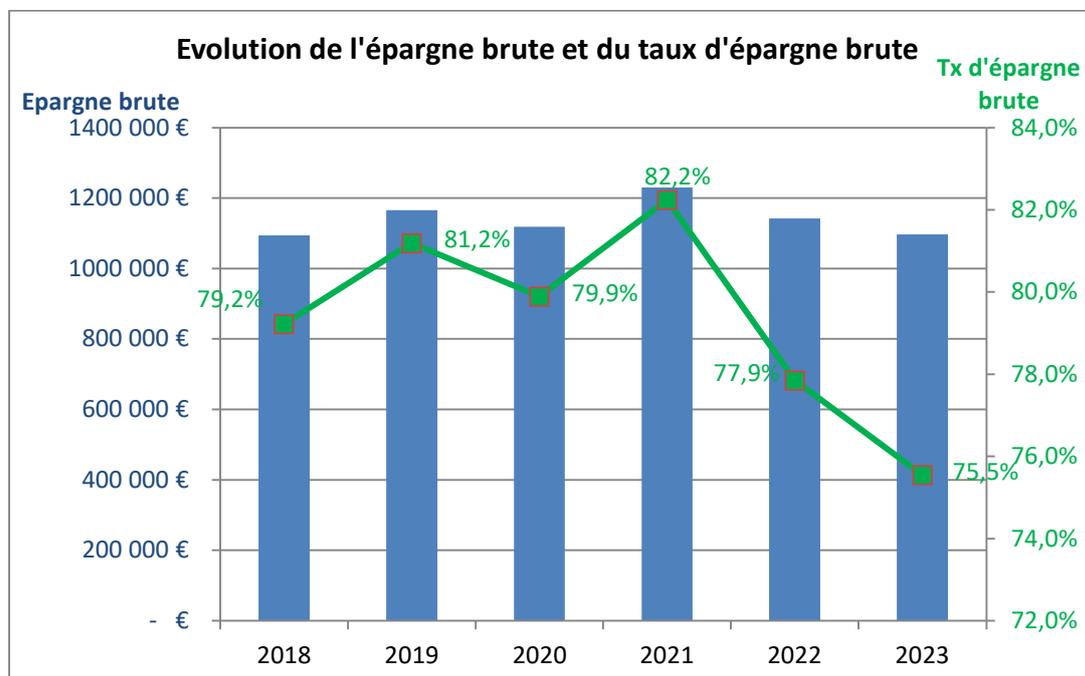
Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne brute :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	1 414 234 €	1 435 757 €	1 400 652 €	1 496 023 €	1 480 275 €	1 451 667 €
Recettes exceptionnelles	33 235 €	334 €	415 €	- €	13 850 €	- €
<b>Recettes réelles (hors exceptionnel)</b>	<b>1 380 999 €</b>	<b>1 435 423 €</b>	<b>1 400 237 €</b>	<b>1 496 023 €</b>	<b>1 466 425 €</b>	<b>1 451 667 €</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	290 463 €	272 959 €	284 559 €	268 835 €	334 101 €	354 955 €
Dépenses exceptionnelles	3 611 €	3 000 €	3 055 €	3 230 €	9 337 €	- €
<b>Dépenses réelles (hors exceptionnel)</b>	<b>286 852 €</b>	<b>269 959 €</b>	<b>281 504 €</b>	<b>265 605 €</b>	<b>324 764 €</b>	<b>354 955 €</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 094 147 €</b>	<b>1 165 464 €</b>	<b>1 118 733 €</b>	<b>1 230 418 €</b>	<b>1 141 661 €</b>	<b>1 096 712 €</b>

Le niveau d'épargne brute du syndicat est proportionné aux enjeux de renouvellement du patrimoine nécessaire au maintien en bon état du réseau et ainsi limiter les pertes d'eau : le taux d'épargne brute permet d'objectiver cette analyse

Un taux de 80% signifie que sur 100 € de recettes (hors exceptionnelles) en section de fonctionnement, 80 € sont dégagés au titre de l'autofinancement.

Le graphique suivant permet de visualiser les variations d'épargne brute et le taux d'autofinancement du syndicat :



En résumé :

- Les dépenses de fonctionnement du syndicat sont faibles au regard de ses recettes
- Ce modèle permet de dégager une épargne brute élevée, cohérente avec les nécessités de renouvellement de réseau du syndicat et d'anticiper les travaux de réhabilitation des ouvrages de distribution et de production.
- L'épargne brute est cependant en diminution pour la 2ème année consécutive depuis 2021, en raison de l'inflation et de l'augmentation des impayés.

## II.2.2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années d'épargne brute pour rembourser la dette de la collectivité

Ce ratio montre la capacité de remboursement de la collectivité. Pour une commune on considère que si ce ratio est :

- ✓ < 5 ans : la situation est bonne
- ✓ Entre 5 et 10 ans, la situation est convenable
- ✓ Entre 10 et 15 ans, elle devient préoccupante
- ✓ 15 ans, la situation financière est dangereuse

### Etat de la dette au 31.12.2023

Le syndicat est très peu endetté : la capacité de désendettement est inférieure à 1 an.

Les emprunts en cours sont présentés dans le tableau suivant :

Organisme financier	Investissement	Date de souscription	Date d'expiration	Taux et structure	Capital restant dû au 31/12/2023 (en €)	Échéance annuelle (en €)	Emprunt remboursé par :
Caisse dépôts et Consignations	Restructuration de la station de la Boissière à Monterfil	2013	Février 2028	Fixe : 3,92 % 1A	159 624,67	35 775,48	La Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)  OUI : 54,94 % des intérêts soit 4 482,26 €/an
Crédit Mutuel	Travaux d'investissement	2022	Novembre 2037	Fixe : 1,35 % 1A	560 000,00	47 692,23	NON
<b>Total :</b>					<b>719 624,67</b>		

### II.2.3. EPARGNE NETTE – 2018-2023

La capacité d'autofinancement nette (=épargne nette) correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement brute et le remboursement de la dette en capital de la collectivité.

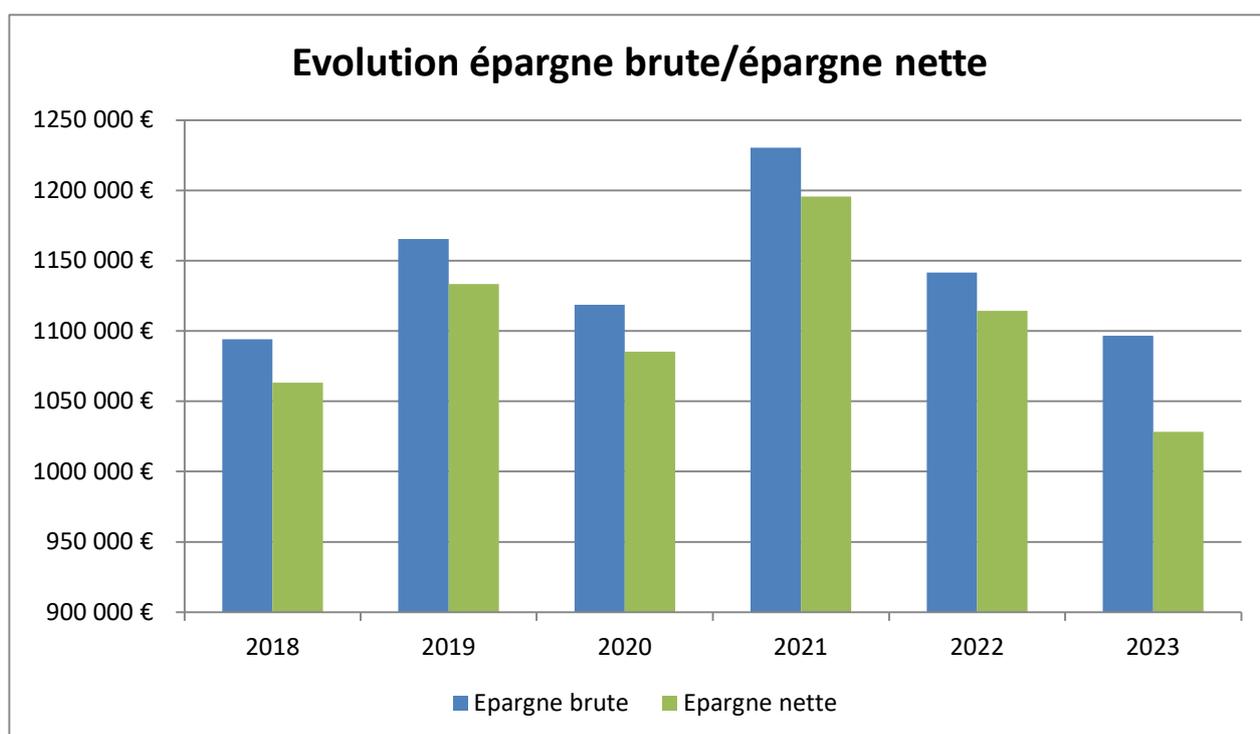
A défaut d'épargne nette, la collectivité devrait emprunter pour rembourser sa dette en capital ce qui n'est pas possible.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne nette depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	1 094 147 €	1 165 464 €	1 118 733 €	1 230 418 €	1 141 661 €	1 096 712 €
Remboursement dette en capital	30 881 €	32 121 €	33 412 €	34 754 €	27 333 €	68 405 €
<b>Epargne nette</b>	<b>1 063 266 €</b>	<b>1 133 343 €</b>	<b>1 085 321 €</b>	<b>1 195 664 €</b>	<b>1 114 328 €</b>	<b>1 028 307 €</b>

Après remboursement de sa dette en capital, la collectivité dégage en 2023 une **capacité d'investissement de 1 028 307 €**.

Le graphique suivant présente l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette depuis 2018 :



### II.2.4. SYNTHESE – 2018-2023

L'analyse financière révèle une situation saine pour le syndicat :

- ❖ De faibles dépenses de fonctionnement au regard des recettes
- ❖ Une épargne brute cohérente vis-à-vis du patrimoine mais en baisse depuis 2021
- ❖ Un niveau d'emprunt bas et une très bonne capacité de désendettement

## II.3. SECTION D'INVESTISSEMENT

Deux types d'interventions sont utilisés par le syndicat pour la réalisation de travaux :

- **Le programme de travaux** : il porte sur des portions définies du réseau ou des ouvrages à moderniser. Ce sont des travaux programmés et priorisés selon la vétusté des ouvrages.
- **Le marché à bon de commande** : il permet de répondre au coup par coup aux demandes des collectivités adhérentes (extensions, déviations de conduite d'eau etc.) et des particuliers.

Jusqu'en 2020, l'accent a été mis sur les renouvellements de réseaux.

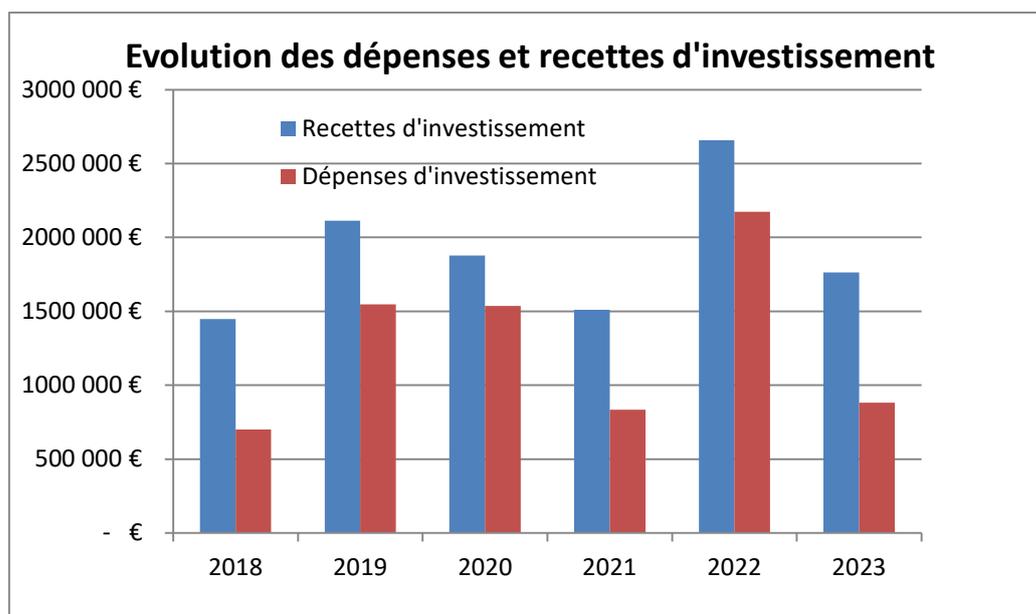
Des diagnostics amiante et structurels des ouvrages de distribution ont également été réalisés. Depuis 2021, la réhabilitation de ces ouvrages est inscrite en fonction des besoins dans les programmes de travaux.

### II.3.1. DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau suivant présente la rétrospective des dépenses et recettes d'investissement depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes d'investissement	1 447 478 €	2 112 923 €	1 876 473 €	1 509 955 €	2 657 716 €	1 763 146 €
<i>dont Recettes réelles d'investissement</i>	<i>482 454 €</i>	<i>837 736 €</i>	<i>758 443 €</i>	<i>685 739 €</i>	<i>1 472 812 €</i>	<i>774 736 €</i>
Dépenses d'investissement	700 378 €	1 545 954 €	1 535 457 €	834 586 €	2 172 792 €	880 636 €
<i>dont Dépenses réelles d'investissement</i>	<i>637 154 €</i>	<i>1 477 741 €</i>	<i>1 433 340 €</i>	<i>728 841 €</i>	<i>2 067 569 €</i>	<i>832 385 €</i>
Solde recettes-dépenses	747 100 €	566 969 €	341 016 €	675 369 €	484 924 €	882 510 €

Le graphique suivant permet de visualiser cette évolution :

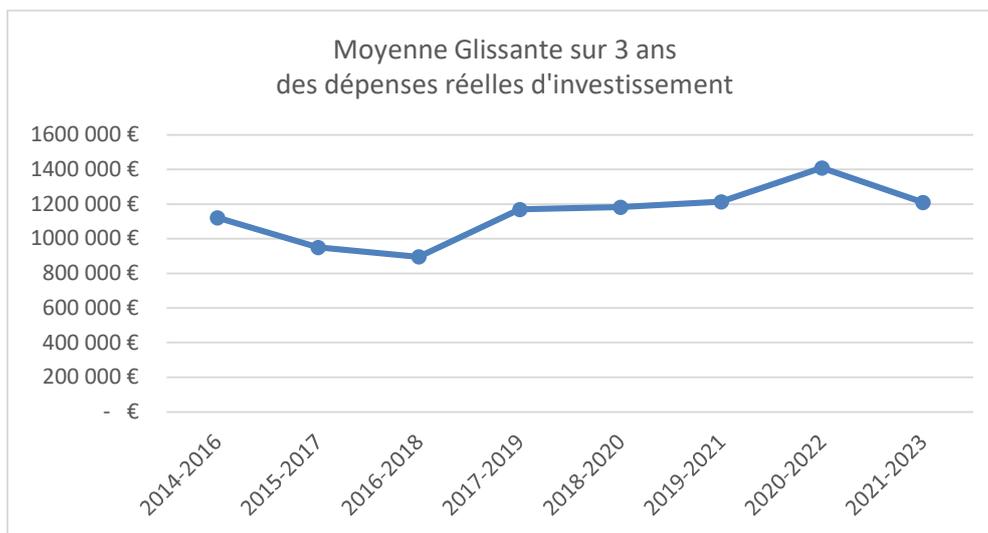


On remarque une variation en « dents de scie » des dépenses qui s'explique par les cycles de programmes de travaux sur 2 ans : un lancement de programme en « année n » est exécuté majoritairement en « année n+1 » et soldé en « année n+2 ». Puis un autre programme est lancé.

En 2022, l'emprunt de 600.000 € est inclus dans les recettes d'investissement.

Afin de déterminer le besoin de financement relatif au renouvellement du réseau, il est intéressant de s'intéresser à la moyenne glissante sur 3 ans des dépenses réelles d'investissement, présentée dans le tableau suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement	2 346 340 €	1 063 664 €	869 414 €	1 706 688 €	700 378 €	1 545 954 €	1 535 457 €	834 586 €	2 172 792 €	880 636 €
dont Dépenses réelles d'investissement	1 905 124 €	801 112 €	656 931 €	1 395 221 €	637 154 €	1 477 741 €	1 433 340 €	728 841 €	2 067 569 €	832 385 €
			2014-2016	2015-2017	2016-2018	2017-2019	2018-2020	2019-2021	2020-2022	2021-2023
Moyenne glissante sur 3 ans des dépenses réelles d'investissement			1 121 056 €	951 088 €	896 435 €	1 170 039 €	1 182 745 €	1 213 307 €	1 409 917 €	1 209 598 €

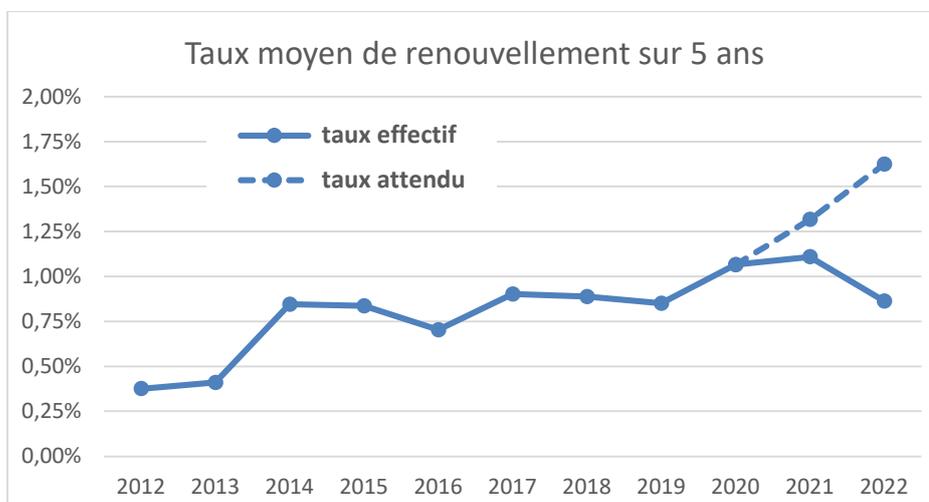


### II.3.2. TAUX DE RENOUELEMENT DU RESEAU

Le niveau d'investissement a progressivement augmenté depuis 2014 : cependant, l'inflation induit un moindre taux de renouvellement pour un même montant d'investissement.

Le taux cible de renouvellement du renouvellement du réseau a été fixé à de 1,6% en début de mandat

Le graphique suivant présente l'évolution du taux de renouvellement depuis 2012 : le taux effectif est le taux constaté et actualisé, le taux attendu est celui estimé avant mise à jour exhaustif des données après travaux.



A titre indicatif, le taux moyen de renouvellement du réseau sur 3 ans, entre 2020 et 2022, est de 1,34% en moyenne ; il est de 1,62% en 2022.

Les derniers programmes de travaux réalisés sont les suivants :

	Montant du marché HT	Dépenses réelles révision de prix incluse	Reste à réaliser sur 2024
<b>Programme de travaux 2019-2020</b> (soldé en 2021)	<b>1 700 296,00 €</b>		
dont : Lot 1 : renouvellement de canalisations	1 592 227,00 €		
Lot 2 : réhabilitation du réservoir de Plélan le Grand	108 069,00 €		
Maitrise d'œuvre	<b>39 950,00 €</b>		
	<b>1 740 246,00 €</b>	<b>1 745 778,00 €</b>	0,00 €
<b>Programme de travaux 2021-2022</b> (en cours)	<b>1 950 679,00 €</b>	<b>1 832 189,00 €</b>	
dont : Lot 1 : renouvellement de canalisations	1 655 062,00 €	1 524 288,00 €	0,00 €
Lot 2 : réhabilitation des réservoirs du Manoir du Tertre et de la Ville Danet à Paimpont	295 617,00 €	307 901,00 €	0,00 €
Maitrise d'œuvre	<b>54 710,00 €</b>	<b>56 373,00 €</b>	450,00 €
	<b>2 005 389,00 €</b>	<b>1 888 562,00 €</b>	<b>450,00 €</b>
<b>Programme de travaux 2023-2024</b> (en cours)	<b>1 564 517,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
dont : Lot 1 : renouvellement de canalisations	1 454 925,00 €		1 454 925,00 €
Lot 2 : réhabilitation du réservoir de Campel	109 592,00 €		109 592,00 €
Maitrise d'œuvre	<b>48 033,00 €</b>	<b>28 954,00 €</b>	20 000,00 €
	<b>1 612 550,00 €</b>	<b>28 954,00 €</b>	<b>1 584 517,00 €</b>
<b>Marché à bons de commande 2017-2020</b> (soldé)			
Période 1 (2017-2018)	300 000,00 €	298 368,00 €	
Période 2 (2018-2019)	300 000,00 €	295 258,00 €	
Période 3 (2019-2020)	300 000,00 €	217 756,00 €	
Période 4 (2020-2021)	300 000,00 €	107 083,00 €	
	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>918 465,00 €</b>	0,00 €
<b>Marché à bons de commande 2021-2024</b> (en cours)			
Période 1 (2021)	300 000,00 €	186 413,00 €	0,00 €
Période 2 (2022)	300 000,00 €	245 769,00 €	0,00 €
Période 3 (2023)	300 000,00 €	147 312,00 €	46 000,00 €
Période 4 (2024)	300 000,00 €		
	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>579 494,00 €</b>	<b>46 000,00 €</b>

### III. VOLET PROSPECTIF

#### III.1. ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT

##### III.1.1. STRATEGIE DE COMMUNICATION

Poursuites des actions de communication telles :

- Les expositions et animations de sensibilisation à la préservation de la ressource,
- Les panneaux d'information sur les travaux en cours (sur site),
- Des articles dans les bulletins municipaux,
- La mise à jour du site internet du syndicat.

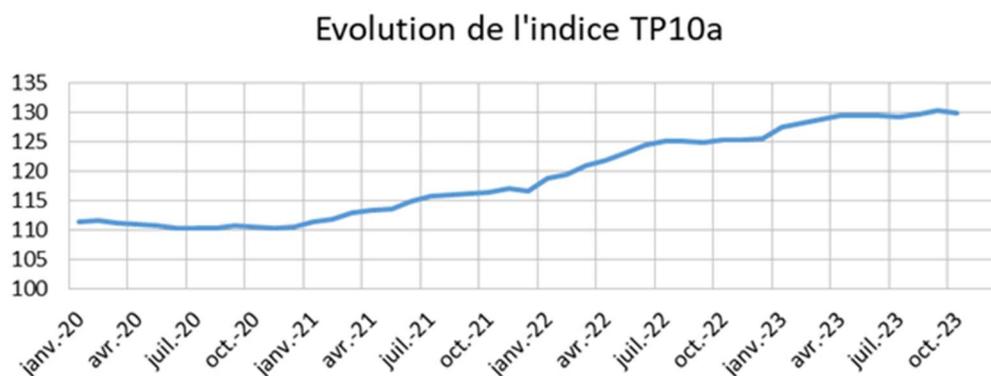
##### III.1.2. PRIX DE L'EAU

Concernant les recettes et en particulier le prix de l'eau pour 2025, les éventuelles évolutions de tarif en regard des projets d'investissement du Syndicat, ne seront pas mises en délibération au moment du vote du budget.

L'orientation politique prise en 2022 consistait à atteindre l'uniformité entre le prix de l'eau facturé aux usagers consommant moins de 200 m<sup>3</sup>/an et celui facturé aux gros consommateurs : soit une augmentation de 7 % annuels à compter de 2023, et ce pendant 5 ans, afin d'atteindre le prix facturé aux usagers consommant moins de 200 m<sup>3</sup> en 2027.

Au-delà de l'uniformité du prix de l'eau, la capacité de financement du renouvellement du réseau peut être questionnée au regard de l'inflation constatée ces dernières années : on peut ainsi regarder l'évolution sur 3 ans de l'indice de révision des prix des travaux publics TP10a utilisé pour les programmes de travaux :

- Les valeurs étaient stables jusqu'en décembre 2020, date à partir de laquelle une forte évolution apparaît jusqu'en juillet 2022.
- Sur la période de décembre 2020 à octobre 2022 (environ 2 ans), on constate une augmentation de 13,3%, répartis en 5,5% en 2021 et 7,8% en 2022.
- L'évolution du TP10a s'est poursuivie en 2023 avec 4,2% en plus, principalement au 1er trimestre. La hausse s'est stabilisée depuis comme le montre le graphe suivant :



Aussi, il semble nécessaire de revoir le prix de l'eau afin d'augmenter les recettes du syndicat et ainsi maintenir le taux cible de renouvellement du réseau.

Le scénario de prix de l'eau proposé permet d'atteindre l'égalité de tarification entre petits et gros consommateurs pour sortir de la logique historique de dégressivité et ainsi se mettre en conformité avec les réflexions territoriales portant sur la maîtrise de la ressource en eau.

- Tarif unique de 1,18€/m<sup>3</sup>
- Abonnement annuel de 41,50 €

Ces évolutions permettraient de mobiliser environ 127 k€ de recettes supplémentaires.

L'impact tarifaire de ces évolutions sur les usagers est présenté sur le tableau ci-dessous :

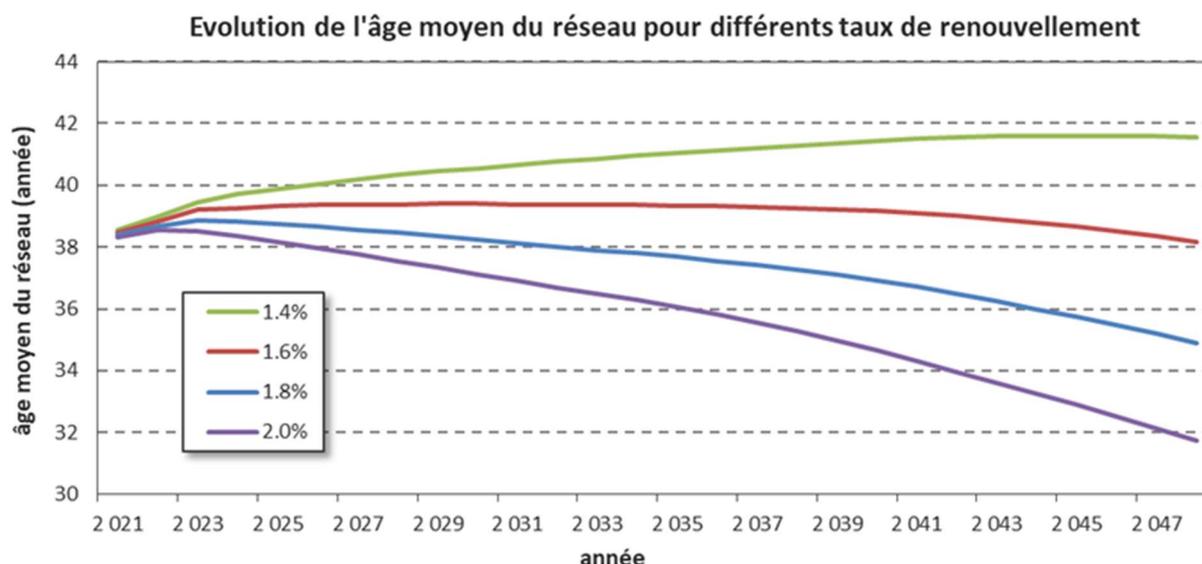
Consommation des usagers en m3/an	Tarif actuel	Scénario retenu bureau	Ecart/an
	Coût par an	Coût par an	
35	79,07 €	82,80 €	+3,73 €
80	128,66 €	135,90 €	+7,24 €
100	150,70 €	159,50 €	+8,80 €
120	172,74 €	183,10 €	+10,36 €
150	205,80 €	218,50 €	+12,70 €
Gros consommateurs			
10000	8 410,50 €	11 841,50 €	+3 431,00 €

## III.2. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT

### III.2.1. OBJECTIFS DE RENOUELEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Les ressources du SMEFP permettent de poursuivre une programmation de travaux d'environ 1,050 million d'euros HT par an (750 K€ pour les Programmes de travaux et 300 K€ pour le Marché à bons de commandes)

Le **taux moyen de renouvellement du réseau** sur 5 ans est de **1,62% par an** : c'est l'objectif que le bureau s'était fixé dans la continuité de ce qui avait été engagé ces dernières années.



- **taux de renouvellement nécessaire = 1.6 %** pendant 63 ans
- linéaire de réseau à renouveler = 10 400 m/an → 1 050 000 € HT
- capacité d'investissement actuelle = 1 050 000 €/an  
→ Tr = 1.6% (hors ouvrages)

Jusqu'en 2022 les investissements ont été réalisés en ayant recours uniquement à de l'autofinancement de manière prudentielle mais néanmoins dynamique.

En décembre 2022 le syndicat a eu recours à l'emprunt pour financer les travaux d'investissement qui se sont élevés à 2.040.200 € HT sur la globalité de l'année. (Réseaux : 1.747.200 €. Ouvrages : 293.000 €)

Travaux poursuivis en 2023 à la hauteur de 757.000 € HT (Réseaux : 247.000 €. Ouvrages : 510.000 €).

### III.2.2. MARCHE A BON DE COMMANDE

Le Marché à Bons de Commandes 2021–2024 est en cours. Ce marché permettra de répondre aux nouvelles demandes des particuliers, des collectivités ou des professionnels.

Une enveloppe sur 4 ans a été définie, avec un minimum à 400.000 € HT et un maximum à 1.200.000 € HT. Depuis 2021, des bons de commande à la hauteur de 625.000 € ont déjà été établis.

### III.2.3. PROGRAMME DE TRAVAUX

Par ailleurs, la SAUR, délégataire, a mis en place une gestion patrimoniale rassemblant les connaissances des infrastructures et du réseau d'eau potable du syndicat. Ces données associées au travail du service technique du SMP Ouest 35 sont à l'origine du nouveau Programme de travaux 2023-2024.

Les travaux ont débuté en décembre 2023 pour les canalisations et en janvier 2024 pour le réservoir :

- Lot n° 1 - **Renouvellement de canalisations**, pour 1.454.925 € HT,
- Lot n° 2 - **Réhabilitation du réservoir de Campel**, pour 109 592 K€ HT.

**Soit une enveloppe globale des travaux de 1 564 517 € HT + maîtrise d'œuvre à 48.033 € HT.**

Commune	Lieux	Linéaire total en m	Nombre branchements			Montant des travaux H.T	Observations
			Intérieur	Extérieur	Total		
LOUTEHEL	Le Bourg	2 780,00	40	29	69	488 705,00 €	En partie sous RD 44-59-63 + regard de comptage, stab aval, régul. Débit/rés
MAXENT	Psihan à Périssac	2 250,00	12	21	33	299 540,00 €	Petite partie sous RD 59
PLELAN-LE-GRAND	Rue de la Chèze	541,00	2	36	38	116 900,00 €	A reprendre jusqu'à l'usine
PLELAN-LE-GRAND	Les Boulais de la Rivière	3 270,00	15	20	35	331 545,00 €	Défense incendie à voir avec la mairie (vu)
PAIMPONT	Etang Bleu	2 205,00				218 235,00 €	Défense incendie à voir avec la mairie (vu)
<b>TOTAL Réseaux</b>		<b>11 046,00</b>	<b>69</b>	<b>106</b>	<b>175</b>	<b>1 454 925,00 €</b>	
CAMPEL/VALD'ANAST	Réhabilitation Château d'eau					109 592,00 €	Réhabilitation intérieur et extérieur + Clôture Solution de Base retenue : Revêtement cuve par membrane polyoléfine flexible
<b>TOTAL Château d'eau</b>						<b>109 592,00 €</b>	
<b>TOTAL Réseaux +Château d'eau</b>						<b>1 564 517,00 €</b>	

On observe donc une différence entre notre capacité de financement estimée à 1 028 000 HT (épargne nette prévisionnelle 2023) et les 1 600 000€ HT nécessaire au financement de ce programme, d'où la nécessité de revoir le prix de l'eau pour se dégager des marges de manœuvre.

### III.2.4. AUTRES TRAVAUX A PROGRAMMER

Les ouvrages de production n'ont pas fait l'objet de gros travaux depuis plusieurs années.

Il semble important de prévoir des travaux et leur priorisation reste à consolider.

Ces travaux pourront concerner :

- A Paimpont : la station de l'Etang Bleu
- A Lassy : la station de la Chapinais

Une première approche d'étude de filières de traitement de l'eau a été réalisée par la Saur et présenté aux membres du bureau du syndicat en septembre 2021.

Des études complémentaires permettant d'approfondir le sujet devront être menées ultérieurement.

### III.3. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le programme pluriannuel d'investissement a été construit en prenant en compte :

- Des hypothèses de renouvellement de réseau
- Des hypothèses sur le niveau de marché à bon de commande
- Des travaux sur les ouvrages de distribution
- Des études et interventions sur les ouvrages de production
- Une hypothèse d'intervention sur les périmètres de protection de captage d'eau potable

Ce PPI est un outil de prévision, qui, mis en regard de ressources du Syndicat, permettra de s'assurer de l'adéquation entre les projets de travaux et la capacité de financement.

INVESTISSEMENTS A REALISER	Réalisations 2023	2024	2025	2026
<b>PRÊT BANCAIRE ET REMBOURSEMENT CAPITAL</b>	68 400 €	69 500 €	70 700 €	0 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	68 400 €	69 500 €	70 700 €	
<b>1- RENOUELEMENT DE RESEAU</b>	<b>247 200 €</b>	<b>1 650 850 €</b>	<b>1 230 000 €</b>	<b>950 000 €</b>
Programme de travaux 2021-2022 (1.65 M€)	65 200 €			
MOE prog travaux 2021-2022 (2,80%)	6 600 €			
RAR MOE prog travaux 2021-2022		450 €		
Programme de travaux 2023-2024 (1.455 M€)		1 455 000 €		
MOE prog travaux 3,06% (48 K€)	27 900 €	17 500 €		
RAR MOE prog travaux 2023-2024		2 600 €		
MABC 2021-2024 (1.2 M€ maxi sur 4 ans)	147 300 €	54 000 €	275 000 €	
RAR MABC 2021-2024 (1.2 M€ maxi sur 4 ans)		46 000 €		
MABC 2025-2026			200 000 €	200 000 €
Opération non individualisées		5 500 €	5 000 €	
Schéma de distribution eau potable et diagnostic territorial	200 €	69 800 €		
Programme de travaux 2025-2026			750 000 €	750 000 €
<b>2- TRAVAUX SUR OUVRAGES DE DISTRIBUTION</b>	<b>509 300 €</b>	<b>109 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Sécurisation - ouvrage Maxent - travaux (0.48 M€)	482 400 €			
Programme de travaux 2021-2022 Réservoirs (300 K€)	26 900 €			
Programme de travaux 2023-2024 Réservoir (109 K€)		109 000 €		
<b>3- OUVRAGES DE PRODUCTION</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Etude de filières	0 €			
RAR Etude de filières		15 000 €		
<b>4- PERIMETRES DE PROTECTION</b>	<b>7 464 €</b>	<b>84 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
PPC la Boissière à Monterfil		80 000 €		
Acquisition parcelles Etang Bleu Paimpont	7 464 €	4 000 €		
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>832 364 €</b>	<b>1 928 350 €</b>	<b>1 300 700 €</b>	<b>950 000 €</b>

### III.4. TRESORERIE

Les recettes du syndicat sont générées par le reversement de la surtaxe par la SAUR : principales échéances, le 15 avril pour environ 1,020 million d'euros et le 15 octobre pour environ 480 k€ TTC.

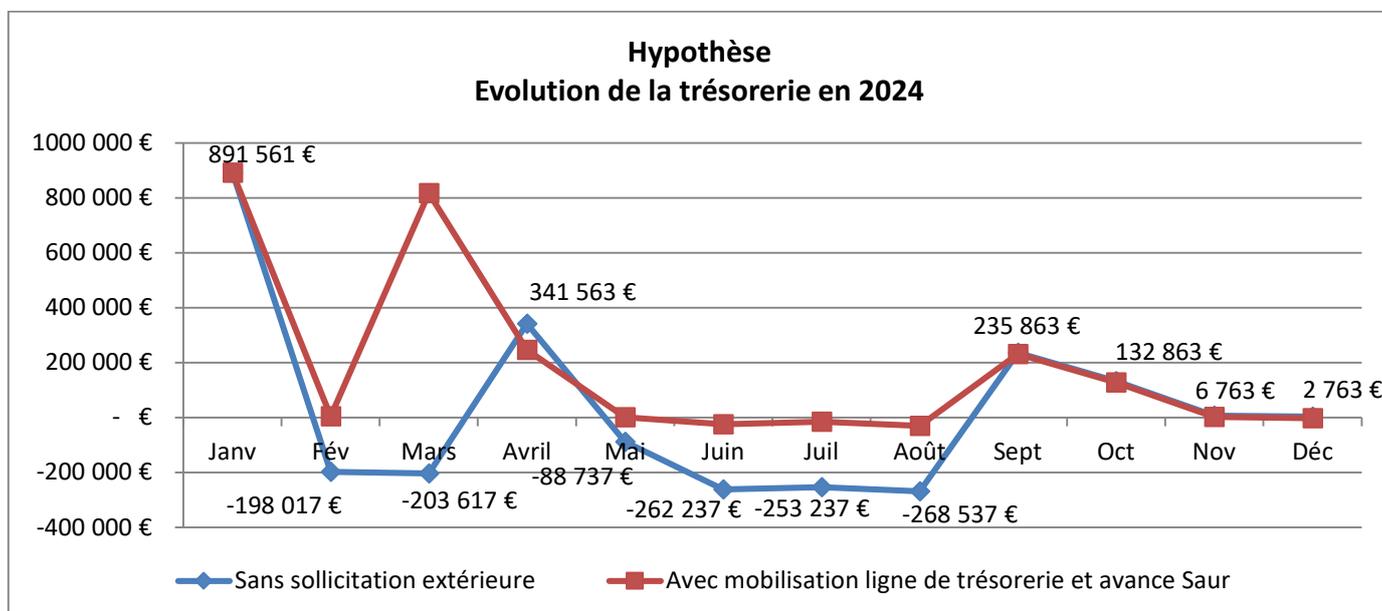
#### Evolution prévisionnelle de la trésorerie en 2024 :

Le gros poste des dépenses concernera essentiellement :

- le marché « Accord cadre à bons de commande » estimé à 23 K€ TTC en février , 33 K€ TTC en juin et 65 K€ en fin d'année,
- le nouveau marché de travaux 2023-2024 de 1,9 million d'€ TTC (travaux + MO).

Les dépenses liées au fonctionnement du syndicat sont également incluses dans l'évolution prévisionnelle.

Le graphique suivant présente la simulation d'évolution de trésorerie au regard des données présentées ci-dessus. Il démarre au 01.01.2024 avec un solde de trésorerie créditeur de 892.000 €.



Selon cette hypothèse, un besoin de trésorerie se fera sentir dès février 2024 pour régler l'avancement des travaux du programme 2023-2024. Le recours à une ligne de trésorerie sera sans doute nécessaire. La Saur a accepté d'avancer le versement de la surtaxe du 15 avril d'environ 1,020 million au 15 mars 2024.

L'échéance de la ligne de trésorerie actuelle, d'un montant maximum de 239.000 €, est le 04 avril 2024. Son renouvellement va être acté lors du comité syndical du 07 février 2024, pour une utilisation probable à partir de mai 2024.

### III.5. DEVENIR DU SYNDICAT

Faisant suite à la demande de Brocéliande Communauté de sortir du syndicat, une rencontre avec les 3 Présidents des EPCI adhérentes a été provoquée par le président le 21 décembre au siège du syndicat. M Moizan a interrogé les présidents, après avoir rappelé le contexte, sur le devenir du syndicat.

De façon unanime, les présidents ont conclu qu'il fallait dissoudre le syndicat de sorte à permettre aux communautés de communes d'engager une réflexion sur leur périmètre de compétence assainissement. Il a donc été proposé d'annuler les délibérations actant la sortie de Brocéliande Communauté pour aller vers une délibération commune actant à la fois la sortie des trois EPCI et la dissolution du SMEFP.

Plusieurs questionnements ont eu lieu autour de la qualité de l'eau ; il est important de rappeler que la qualité de l'eau au robinet sera exactement la même. Les collectivités et délégataires gérant les réseaux et ouvrages changeront, mais les captages d'alimentation en eau potable seront toujours les mêmes et la structuration des réseaux n'a pas vocation à être modifiée.

- Le captage de la Chapinais à Lassy, continuera à alimenter l'intégralité de la commune de Lassy et la partie Est de Baulon et le Sud de Goven,
- Le captage de l'Etang Bleu à Paimpont, continuera à alimenter l'intégralité des communes de Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Péran et Treffendel et les parties Ouest de Monterfil et Nord de Paimpont,
- Le captage de la Boissière à Monterfil continuera à alimenter la commune de Monterfil (sauf la zone Ouest),
- Le captage du Tertre à Paimpont, continuera à alimenter l'intégralité des communes de Maxent, Loutehel, Plélan-le-Grand, Saint-Thurial et Val d'Anast/Campel et en partie Baulon (sauf zone Est), le Sud de Paimpont, et le Nord de Val d'Anast/Maure de Bretagne.

L'étude d'impact n'est nécessaire qu'en cas de rattachement d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans les conditions prévues à l'article L.5210-1-2, de création d'un tel établissement par partage dans les conditions prévues à l'article L.5211-5-1 A, d'extension du périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale dans les conditions prévues aux articles L. 5211-18 ou L. 5211-41-1 ou de retrait d'une commune dans les conditions prévues aux articles L. 5211-19, L.5214-26 ou L.5216-11 (article L.5211-39-2 du CGCT applicable aux syndicats mixtes par renvoi de l'article L. 5711-1 du même code).

La dissolution d'un syndicat ne fait pas partie de des éléments susmentionnés. Dès lors, en l'espèce, aucune étude d'impact n'est à prévoir.

Ceci étant le Président du SMEFP propose de solliciter une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de sécuriser la procédure, accompagner le transfert vers les nouvelles structures et permettre de rédiger des supports de présentation à destination des EPCI de sorte à d'accompagner les délibérations. La prise en charge financière se ferait par le SMEFP.

**Suivant les possibilités des EPCI, le calendrier pourrait être :**

- **Fin mars : délibération des EPCI sur la dissolution du SMEFP**
- **Avril : constitution du COTEC et COPIL**
- **Mars à octobre : recrutement d'un AMO, études et restitution**
- **Arrêté préfectoral fin 2024 qui acte une dissolution au 01/01/2025**
- **1<sup>er</sup> semestre 2025 consacré au transfert des actifs et des passifs avec conservation de la personnalité morale pour procéder aux opérations de dissolution**

## **IV. CONCLUSION**

Les grands objectifs politiques pour 2024 sont les suivants :

- Maintenir un taux de renouvellement du réseau à 1,6% par an afin de garder un patrimoine de qualité,
- Maintenir les actions de communication en direction des abonnés et des écoles,
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver l'épargne brute et donc notre capacité d'autofinancement,
- Atteindre l'égalité de tarification entre petits et gros consommateurs pour sortir de la logique historique de dégressivité et ainsi se mettre en conformité avec les réflexions territoriales portant sur la maîtrise de la ressource en eau,
- Engager les études nécessaires visant à la dissolution du syndicat dans la perspective d'un transfert du patrimoine et du service aux EPCI ou à des syndicats existants (CEBR notamment).

---

## **LEXIQUE**

Epargne = Autofinancement

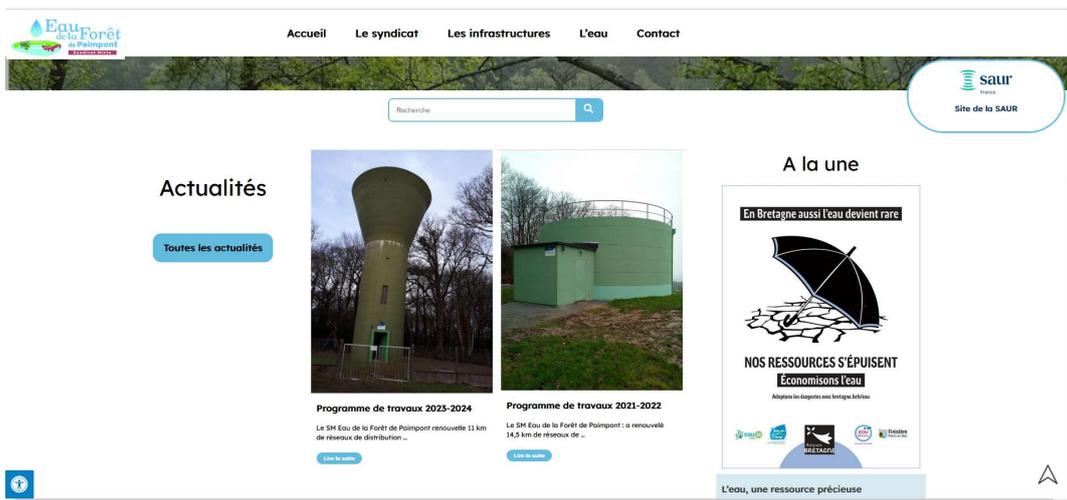
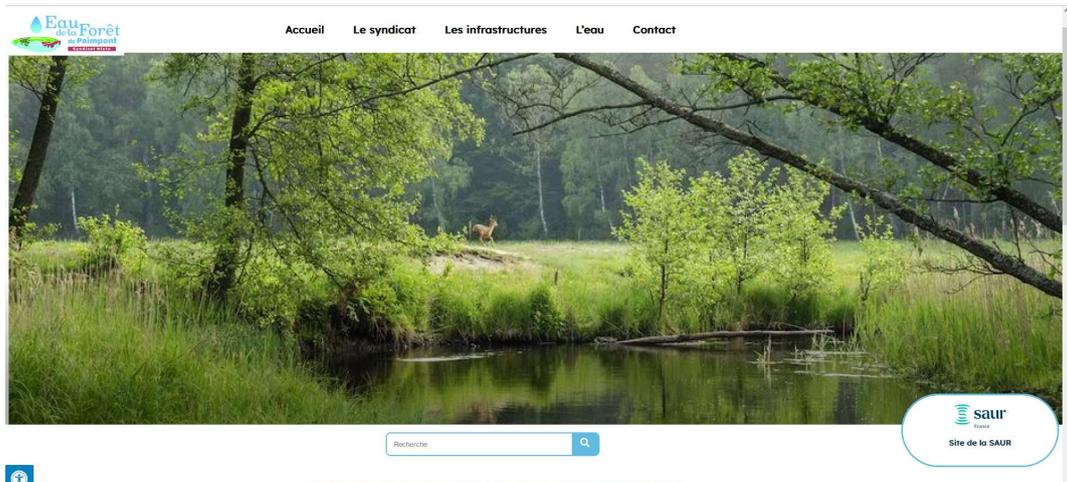
EPCI : Etablissement Public à Caractère Intercommunal

RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

RAD : Rapport Annuel du Délégué



Création du site Internet du Syndicat Mixte  
Eau de la Forêt de Paimpont, mis en ligne  
en Octobre 2023.



## ANNEXE 2 - ETUDE DE L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU

### SIMULATIONS AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU 2024

#### Abonnés<200 m3

Volume consommé (m3)/an	452 801	
	<b>Tarif actuel</b>	<b>Scénario1</b>
	1,102 €/m3	1,180 €/m3
		7,1%
Recette prévisionnelle	498 987 €	534 305 €
	<i>écart</i>	+35 318 €
dépense pour 120 m3/an	132,24 €	141,60 €
écart/an		+9,36 €

### ABONNEMENTS

nb abonnés	8 040	
	<b>Tarif actuel</b>	<b>Scénario1</b>
	40,50 €	41,50 €
		2,5%
	325 620 €	333 660 €
		<i>écart</i>
		+8 040 €

#### Abonnés>200 m3

Volume consommé (m3)/an	244 215	
	<b>Tarif actuel</b>	<b>Scénario1</b>
	0,837 €/m3	1,180 €/m3
		41,0%
Recette prévisionnelle	204 408 €	288 174 €
	<i>écart</i>	+83 766 €
dépense pour 300 m3/an	251,10 €	354,00 €
écart/an		+102,90 €
dépense pour 10 000 m3/an	8 370,00 €	11 800,00 €
écart/an		+3 430,00 €

nb abonnés	296	
	<b>Tarif actuel</b>	<b>Scénario1</b>
	40,50 €	41,50 €
		2,5%
	11 988 €	12 284 €
		<i>écart</i>
		+296 €

<b>TOTAL Recettes Eau</b>	703 395 €	822 479 €	337 608 €	345 944 €
		<i>écart</i>		+8 336 €

<b>TOTAL recettes Abonnement + Eau</b>	1 041 003 €	1 168 423 €
		+127 420 €